

Faits marquants du CSE du 28/05/2024

Information-consultation relative au projet de budget rectificatif pour 2024

Un budget rectificatif pour 2024 a été élaboré afin de prendre en compte les évolutions des dépenses et des recettes survenues depuis la préparation du budget initial fin 2023 :

- impact de la réorganisation (dont refinancement des +15 M€ de masse salariale votés)
- actualisation des flux projets (Bâtiment 625 de Cadarache, Projet Pastis, Soutenabilité...)
- autres impacts liés à la masse salariale (dont sous-effectif)
- prise en compte du projet RescEU de fourniture de dosimètres
- autres impacts HMO (dont compensation sous-effectif, sécurité, Ukraine, fonctionnement).

Le budget rectificatif fait apparaître une variation du fonds de roulement sur l'année 2024 de -26,1 M€, en hausse par rapport à la variation de -17,9 M€ prévue au budget initial. Toutefois, le niveau de trésorerie prévu à fin 2024 est de 13,6 M€, en hausse de 3,7 M€ par rapport à la prévision du budget initial.

Les élus CFDT notent que le contexte de disparition de l'IRSN au 31 décembre 2024 conduit à une situation financière qui aurait été jugée inacceptable dans un contexte de poursuite d'activité. Le niveau de trésorerie prévu à fin 2024 n'apparaît pas critique, mais doit faire l'objet d'un suivi régulier.

Par ailleurs, les élus CFDT se sont joints aux autres élus pour exprimer leur inquiétude sur la situation de l'emploi, avec un BR qui retient un sous-effectif de -48,3 ETPT pour les emplois permanents. La réorganisation prévue pourrait conduire à une amplification des départs alors que les difficultés de recrutement pourraient se renforcer. Une dégradation de la capacité de production de l'Institut n'est pas à exclure, avec des effets potentiels sur notre charge de travail.

Les élus CSE ont pris acte du budget rectificatif pour 2024. Ce budget sera présenté au Conseil d'Administration début juin.

Information-consultation relative au recours ponctuel à une organisation exceptionnelle de travail dans le cadre d'une campagne expérimentale

Le LETIS (PSE-ENV/SPDR) réalisera une campagne de mesures sur le Synchrotron SOLEIL à Gif-sur-Yvette début juin sur 4 jours consécutifs, ce qui nécessite de recourir à du travail en horaires décalés (3x8) et le week-end.



Faits marquants du CSE du 28/05/2024

Les dispositions mises en place par le LETIS (PSE-ENV/SPDR/LETIS) permettent de respecter le temps de repos journalier de 11 h consécutives, la durée hebdomadaire de travail de 48 h, et le temps de repos hebdomadaire de 35h consécutives pour les 8 personnes concernées.

Par conséquent le CSE a rendu un avis favorable au recours ponctuel à cette organisation exceptionnelle de travail.

Présentation du bilan mobilité employeur 2023

6 axes sont identifiés et déclinés dans le plan de mobilité employeur (PDME) :

- **promouvoir l'amélioration de l'offre des transports en commun** en identifiant l'offre et l'utilisation des transports en commun par les salariés et en faisant remonter les difficultés rencontrées ainsi que les suggestions d'amélioration
- adopter une organisation de travail plus efficace en terme de déplacements en :
 - o favorisant le travail à distance et en gérant les évènements particuliers (grèves, intempéries ...)
 - o diminuant les déplacements pendant la pause déjeuner
 - o aménageant les horaires de travail
 - o gérant les déplacements professionnels
 - o proposant des formations en e-learning
- développer et encourager les mobilités alternatives et partagées (vélo, covoiturage, forfait mobilité durable)
- déployer la nouvelle doctrine du parc automobile (augmenter la part d'électromobilité, gestion et renouvellement du parc automobile, optimisation de l'usage des véhicules)
- faire évoluer les comportements (événements, flashs réguliers, formations, ...)
- gérer la mobilité

Les chiffres clés sur la mobilité sont :

- Gestion du parc automobile (achats, maintenance, carburant, taxes) : > 597 K€
- Mobilités alternatives (VAE, mobilités douces et covoiturage) : 59 K€
- Electromobilité (fourniture et installation de bornes – logiciel de supervision à distance) : 189 k€
- Actions de sensibilisation liées à la mobilité (flash prévention, modules e-learning) : 2,7 K€
- Voyages professionnels (Avion, train, locations auto, taxi, hôtels, repas...) : 4 590 K€ (part de frais d'avion : 1 611 k€). Avec +37% de déplacements en train sur l'axe Cadarache-Paris.

Les élus CFDT ont souligné la faible part du nombre d'abonnés aux transports en commun (457 abonnements à l'échelle IRSN). Nous avons également réagi au fait de présenter le e-learning comme un moyen de réduire les déplacements en soulignant que cette modalité devait être réservée à des formations particulières et que son impact sur les déplacements était marginale.



Faits marquants du CSE du 28/05/2024

CSE 2023 : Rapport de gestion, approbation des comptes, bilan social des salariés

Le bilan des ASC est de -265,7k€, au 31/12/2023, le Noël exceptionnel et les JO n'étaient pas prévus au budget initial. Au 01/01/2024 le solde budgétaire était de 756k€.

1447 Ouvrants Droits ont bénéficié d'au moins une prestation du CSE hors Noël exceptionnel.

Le bilan de fonctionnement correspondant aux salaires CSE, aux fournitures, frais déplacements... était de 267,4k€. Avec une dotation de 192k€ le bilan au 31/12/2023 était de -63,6k€ soit un solde budgétaire de +292k€ au 01/01/2024.

2023 : 11 CSE et 10 CSE extra ainsi que les DLSSCT sur les 3 sites.

Salariés du CSE au 01/01/2023 : 7 non-cadres : 6 femmes-1 homme. 6 salariés au 31/12/23 : Oct. 1 MAD en plus, fin nov. Départ d'une détachée en CDD et fin déc. 1 départ en retraite.

Les élus CFDT ont approuvé l'ensemble de ces documents et ont remercié le secrétaire du CSE pour la qualité du travail qu'il a réalisé avec le bureau du CSE et l'ensemble des salariés du CSE.

1- Questions diverses *Suite au départ de l'IRSN du Directeur de site de Cadarache, comment la Direction compte organiser la suite ? En effet, le Directeur de site a des fonctions importantes en termes de HSE ou de représentation de la Direction Générale et cette organisation entre pleinement dans le champ du CSE.*

⇒ Le Directeur général indique que la suite sera assurée et officialisée très rapidement.

2- *Point de situation de l'emploi (entrées/sorties) services sous tensions ?*

⇒ 64 recrutements actés sur 2024, 64 postes pourvus par mutation interne.

⇒ 85 POVAS ouverts : DEND 15, PSE-ENV 11, PSN-RES 22, PSN-EXP 20

⇒ Démissions : 28 déposées en 2024 (55 déposées en 2023). 44 sorties en 2024 (47 en 2023)

3- *Le CSE a pris connaissance du compte rendu de la DLSSCT de Cadarache concernant le bâtiment 625. Il en ressort deux points sensibles. Le premier concerne le schéma d'implantation des unités dans le bâtiment pour lequel des salariés permanents de l'institut pourraient être amenés à partager des bureaux de 4 personnes. Le deuxième point sensible concerne les salariés dit « non permanents » qui devront partager les espaces « Flex ».*

⇒ Hervé Barbelin a indiqué qu'une DLSSCT aurait bien lieu fin juin, une fois que les unités auront finalisé la répartition des salariés dans les bureaux. Une visite partielle sera organisée lors du CSE de juillet car le chantier sera en cours à cette période.

⇒ Les doctorants auront bien une affectation nominative dans un bureau comme les permanents.

4- *Le CSE demande que soit fait un point d'avancement du projet de rénovation énergétique du bâtiment 08.*

Faits marquants du CSE du 28/05/2024

- ⇒ Hervé Barbelin indique que ce projet sera abordé en DLSSCT FAR, la production de l'avant-projet détaillé arrivera plus tard que prévu (en juillet) du fait de la présence d'amiante non diagnostiquée. Les travaux pourraient commencer début 2025 pour une durée de travaux entre 14 et 16 mois.

5- Les élus demandent quand la réunion technique annoncée par la RH lors du CSE d'octobre 2023 et concernant les compensations liées aux évènements type fête de la science ou portes ouvertes sera proposée ? Celle-ci avait été rappelée lors des RP du mois de mars.

- ⇒ Une date sera proposée rapidement lors d'un point de négociation.

6- Contrairement à ce qui avait été dit, il semble que certains salariés à temps partiel fassent effectivement partie des équipiers retenus dans le cadre de l'astreinte JO. Aussi le CSE rappelle que cela n'est pas en accord avec le droit du travail. Par conséquent, les élus demandent qu'un point actualisé soit fait concernant les interventions de salariés IRSN dans le cadre des JO et les modalités de l'astreinte associée.

7- Les élus du CSE ont appris le départ en septembre 2024 de l'agent comptable. Le CSE demande comment l'IRSN envisage d'assurer la continuité du service à son départ.

- ⇒ L'agent comptable ne part pas à ce jour. La DGFIP lui fait une proposition pour rester à l'ASNR : il faut un agent comptable, en liaison avec le Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel, lors de la transition IRSN vers ASNR et après.